

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 décembre 2020

Présents : GAMEN P, LABORERT V., PETTELOT D, DURAND P. DODELIN S, BESSON F., MAGNIER R., KRIEGK M., PERRIER P., DOSTERT HENZINSKI Alice

Absente : MANOUSSAKIS O donnant pouvoir à GAMEN P

Mr le maire informe le conseil que la secrétaire de mairie est en arrêt de travail depuis le 6 novembre 2020 et ce jusqu'au 20 décembre 2020. Valérie Laboret, 2ème adjointe, accepte d'être secrétaire de séance et de rédiger le compte-rendu de ce conseil municipal.

Création d'un poste d'agent administratif à temps non-complet pour accroissement temporaire d'activité

Compte tenu de la fermeture programmée de la trésorerie du Châtelard au 31 décembre 2020 et de la période des déclarations sociales, générant un surcroît d'activité, monsieur le maire propose la création d'un poste d'agent administratif territoriale principal 1° classe sur une base de 15h hebdomadaires et pour une durée sera de 2 mois à compter du 7 décembre 2020 renouvelable dans la limite de 12 mois maximum pendant une période de 18mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, la création d'un poste d'agent administratif territoriale principal 1° classe sur une base de 15h hebdomadaires et pour une durée sera de 2 mois à compter du 7 décembre 2020 renouvelable dans la limite de 12 mois maximum pendant une période de 18mois.

Tarifs 2020 des locations communales

Monsieur le Maire propose l'actualisation des tarifs de locations des appartements et du presbytère selon l'augmentation de l'indice de référence des loyers soit 0,46 %an, à compter du 01 janvier 2021, soit : - Appartement 106 et 107 : 435.50 € mensuel - Appartement 108 : 490,50 € mensuel - Presbytère : 999,98 € mensuel.

Monsieur le Maire propose par ailleurs l'actualisation des loyers concernant le foncier agricole selon l'indice de fermage annuel + 0,55 % soit à compter du 01/01/2021

SCEA de la Cudraz (GAEC L'escargot de la Grange de Dime) : 10.14 €. Loizon Parcelle B 1536-110.80 € et Parcelle B 27-28.52 €

Concernant Estivin Thierry n'est pas révisable cette année et le tarif 2020 à 75.50 € reste valable en 2021

Concernant le local technique Orange l'indice construction a évolué de 2,43 % soit 1022.00 € pour 2021. Les tarifs de location de la salle communale aux habitants et à Génébauges restent inchangés.

Le tarif de concessions cimetièrre reste également inchangé.

Le Conseil Municipal décide à 10 voix et 1 abstention

- d'appliquer les tarifs ci-dessus énoncés et précise qu'en cas de changement d'exploitant, le titulaire du bail doit en informer la mairie.

Décisions modificatives budgétaires

Bien qu'il n'y ait à priori pas de besoins dans l'immédiat, M. le maire sollicite cependant le Conseil Municipal pour l'autoriser à procéder aux ajustements budgétaires si nécessaires à la clôture des comptes au 31.12.2020 (virements de crédits d'un compte à un autre ou dépenses supplémentaires si recettes supplémentaires).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à procéder à ces ajustements.

Principe d'adhésion au projet de création d'une association des communes « du cœur des bauges »
 Depuis la fusion avec Grand Chambéry et la disparition de la communauté des communes du cœur des bauges, les maires des 14 communes éprouvent le besoin de se rencontrer pour échanger sur des projets communs. Les maires des 14 communes souhaiteraient créer une association dénommée « Assemblée du cœur des Bauges » qui permettrait de se doter d'un outil simple et réactif favorisant l'émergence d'un projet de territoire. Mr le maire interroge le conseil municipal sur le principe d'adhésion à ce projet.
Le conseil municipal à l'unanimité se déclare favorable au principe d'adhésion à ce projet.

Désignation d'un référent « sénior » auprès des « amis des bauges »

Roland Magnier est désigné comme référent et le conseil se réserve la possibilité à posteriori de désigner une 2ème personne.

Désignation d'un référent « lutte contre l'ambrosie »

Le maire sur demande de l'Agence Régionale de Santé, doit nommer un référent territorial, ce sera Sophie Dodelin et Françoise Besson.

Points d'actualités

La commune a passé commande à un cabinet d'experts fonciers pour répertorier les « biens vacants sans maître » sur la commune du Noyer. Le résultat de cette étude montre que la commune du Noyer compte 140 parcelles représentant 53 comptes fonciers répondant potentiellement à ce critère. Mr le maire souhaite qu'un groupe de travail se constitue pour engager la suite de la procédure.

- Le repas des anciens de la commune ne pouvant pas avoir lieu cette année, des colis seront distribués courant décembre à tous les anciens de la commune. Cette année, les colis traditionnels seront accompagnés de produits locaux élaborés sur la commune

- En tant que délégué suppléant, Philippe Durand propose de faire un point régulier sur les activités du parc naturel régional. Il apporte ce soir des informations sur le conseil scientifique, économique et social du parc.

- Le bulletin municipal est en cours de rédaction, un échange est engagé sur son contenu, notamment concernant certaines nouvelles rubriques proposées par la commission communication.

-Magali Kriegk souhaite faire part au conseil municipal d'un incident relatif au déneigement survenu dans l'après-midi.